

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 27 juin 2011)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Projet de loi portant modification de la loi de santé (LS)**

*La commission Santé,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Blaise Courvoisier, président, Bertrand Nussbaumer, vice-président, Jean-Frédéric de Montmollin, rapporteur, Marc Schafroth (*excusé*), François Cuche, Marina Giovannini, Souhaïl Latrèche (*excusé*), Anne Tissot Schulthess, Philippe Haerberli, Sandra Menoud (*excusée remplacée par Jérôme Amez-Droz*), Caroline Gueissaz (*excusée remplacée par Olivier Haussener*), Pierrette Ummel, Cédric Dupraz, Théodore Buss (*excusé remplacé par Kim Sansonnens*) et Patrick Herrmann,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Entrée en matière** (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Vote final**

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Commentaire**

La commission de santé est très préoccupée par l'augmentation des coûts de santé à charge des pouvoirs publics liée au nouveau régime de financement des soins. Ces augmentations de coûts sont liées à:

- la non prise en charge des médecins assistants et chefs de clinique dans le calcul des coûts à charge des caisses-maladie, au titre de la formation universitaire;
- la prise en compte de la part due par les pouvoirs publics pour les hospitalisations dans les autres cantons, soit pour des hospitalisations actuellement à charge des assurances complémentaires, soit par la chute des barrières cantonales aux hospitalisations.

Ces éléments dépendent de la loi fédérale et le canton n'a donc aucune prise sur ses coûts. Il peut seulement stimuler l'amélioration de la qualité de l'offre de soins à Hôpital neuchâtelois pour favoriser les hospitalisations dans le canton

**Préavis sur le traitement du projet** (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 2 septembre 2011.

Au nom de la commission Santé:

*Le président,*  
B. COURVOISIER

*Le rapporteur,*  
J.-F. DE MONTMOLLIN